



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT
DE MEMBRES DU CORPS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Au titre de 2016

Session des 9 et 10 septembre 2015

**Deuxième épreuve commune d'admissibilité :
Questions appelant une réponse courte**

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Coefficient 1

Questions :

1. L'exception d'illégalité.
2. Décret et règlement.
3. L'erreur manifeste d'appréciation.
4. Les régions.

Attention :

- chaque question doit faire l'objet d'une réponse qui ne doit pas dépasser deux pages pleines ;
- commencer par la 3^{ème} page de la copie ;
- ainsi l'ensemble des réponses tiendra au maximum sur une copie et deux intercalaires.